

N° 62 – NOVEMBRE 2012

## INFORMATIONS STATISTIQUES

### LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES À GENÈVE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2012

En 2012, 22 233 personnes travaillent au sein des organisations internationales (OI) établies à Genève. En prenant en compte les 3 881 fonctionnaires des missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou d'autres OI, le secteur public international (hors consulats) emploie 26 114 personnes en mars 2012. Entre mars 2011 et mars 2012, cet effectif progresse de 2,9 %.

Durant l'année 2011, les dépenses engagées par les OI ont juste dépassé les 5 milliards de francs suisses. Elles

s'inscrivent en nette baisse par rapport à 2009 et 2010, respectivement – 10 % et – 15 %. Cette évolution s'explique en partie par le renforcement du franc suisse par rapport au dollar américain et à l'euro – devises de référence pour la plupart des donateurs des OI.

Par ailleurs, en 2011, les OI ont organisé 2 688 réunions auxquelles 198 745 délégués et experts ont participé.

#### Personnes occupées dans les organisations internationales et les missions permanentes établies à Genève, en 2012

OI au bénéfice d'un accord de siège	21 197
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	836
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	200
<b>Total OI</b>	<b>22 233</b>
Missions permanentes	3 881
<b>Total</b>	<b>26 114</b>

#### Dépenses en millier de francs des organisations internationales établies à Genève, en 2011

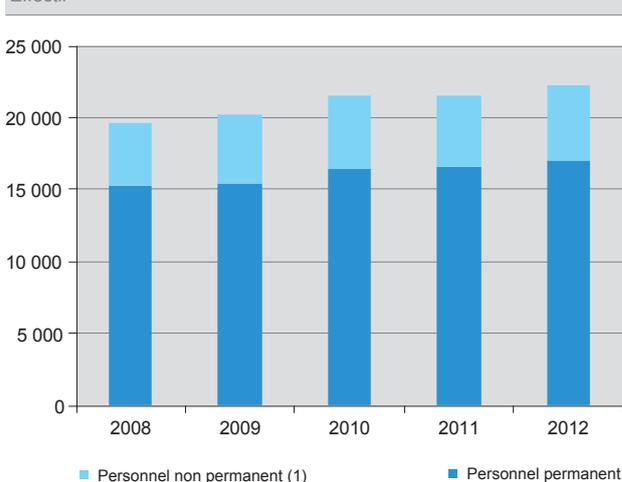
OI au bénéfice d'un accord de siège	4 748 267
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	192 864
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	60 578
<b>Total</b>	<b>5 001 709</b>

#### Activité conférencière des organisations internationales établies à Genève, en 2011

Réunions internationales	2 688
Séances tenues	18 049
Délégués et experts	198 745

Source : Office cantonal de la statistique

#### Personnes occupées dans les organisations internationales établies à Genève, selon le statut, depuis 2008



(1) Dans les OI avec accord de siège, personnes titulaires d'une carte de légitimation turquoise ou neutre. Dans les OI avec accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités, personnel temporaire et intérimaire, apprentis.

Source : Office cantonal de la statistique

## LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (OI)

En vertu de la loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les organisations internationales (OI) sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un *accord de siège*, d'un accord de *nature fiscale* ou d'un *accord sur les privilèges et immunités*.

Un *accord de siège* détermine le statut juridique en Suisse d'une OI. Le Conseil fédéral reconnaît à l'organisation une personnalité juridique internationale et une capacité juridique en Suisse. Un *accord de siège* définit également les privilèges et les immunités accordées à l'organisation et aux personnes appelées à titre officiel auprès de celle-ci (fonctionnaires, délégués, experts).

Un *accord de nature fiscale* est conclu entre le Conseil fédéral et une OI à caractère gouvernemental prédominant. Ce type d'accord règle le statut fiscal d'une organisation et des membres de son personnel en Suisse.

Un *accord sur les privilèges et immunités* est conclu entre le Conseil fédéral et une organisation qui collabore étroitement avec une ou plusieurs OI ou avec des Etats. L'octroi de privilèges, d'immunités et de facilités (notamment fiscales) est de nature à contribuer à la réalisation du mandat de l'OI.

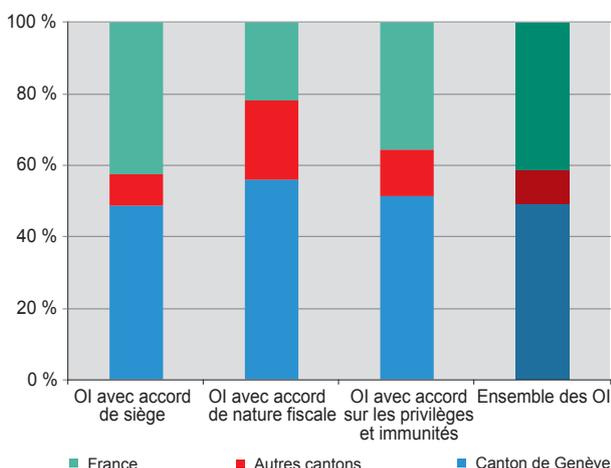
Les résultats de l'enquête 2012 concernent 29 OI qui se répartissent ainsi : 21 OI au bénéfice d'un accord de siège, 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale et 4 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités.

### Le personnel des organisations internationales

En mars 2012, les 29 OI emploient 22 233 personnes. Cet effectif, en progression continue depuis 2008, s'accroît de 3,5 % entre 2011 et 2012. La hausse du personnel permanent (+ 2,5 %) – qui représente plus de 17 000 postes – est moins soutenue que celle du personnel non permanent (+ 6,8 %).

Si près de la moitié des fonctionnaires permanents résident dans le canton de Genève, plus de 40 % habitent en France. Les autres résident dans d'autres cantons suisses, essentiellement le canton de Vaud. La grande majorité d'entre eux (86 %) sont d'origine étrangère.

Personnel permanent occupé dans les organisations internationales établies à Genève, selon le lieu de résidence, en 2012  
Répartition



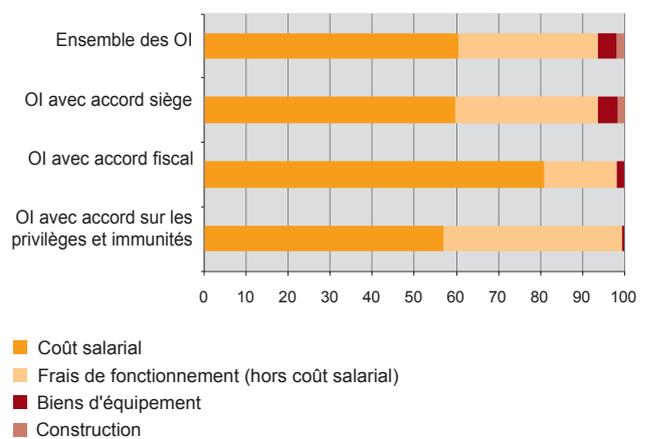
Source : Office cantonal de la statistique

## Les dépenses des organisations internationales

Au cours de l'année 2011, les dépenses effectuées par les 29 OI depuis Genève dépassent de peu la barre des 5 milliards de francs suisses. Elles s'inscrivent en nette baisse (- 900 millions, soit - 15 %) par rapport à 2010, année record en termes de dépenses, mais aussi par rapport à 2009 (- 500 millions, soit - 10 %).

Cette évolution s'explique en partie par le renforcement du franc suisse par rapport au dollar américain et à l'euro. En effet, dans la plupart des OI, les contributions aux budgets sont libellées en dollar américain ou en euro. Les montants publiés ici étant exprimés en franc suisse, ils sont influencés par le taux de change.

Dépenses des organisations internationales établies à Genève, selon le type, en 2011  
Répartition en %

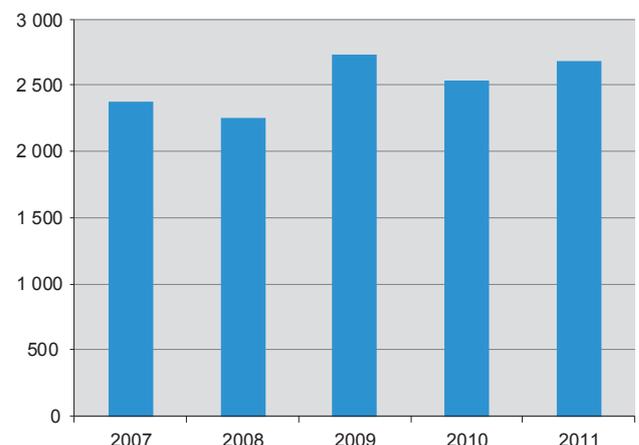


Source : Office cantonal de la statistique

### L'activité confériencière des organisations internationales

En 2011, l'activité confériencière des OI a été relativement soutenue. Si le nombre de réunions organisées (2 688) est un peu supérieur à celui de 2010 (2 536), le nombre de délégués et d'experts qui y ont participé est particulièrement élevé (198 745 en 2011, contre 168 170 en 2010).

Réunions internationales des organisations internationales établies à Genève, depuis 2007



Source : Office cantonal de la statistique

En complément à l'enquête sur les OI, l'OCSTAT interroge les organisations internationales non gouvernementales (OING), et plus précisément celles qui bénéficient du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations-Unies (ECOSOC), dans le but de connaître le nombre d'emplois qu'elles représentent.

En 2011, date de la dernière enquête dont les résultats sont connus, les OING ECOSOC groupaient 2 216 emplois.

L'enquête auprès des organisations internationales est effectuée à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle porte sur l'ensemble des OI au bénéfice d'un accord de siège, de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités.

*Les 21 OI au bénéfice d'un accord de siège sont :*

- l'Office des Nations Unies (ONU);
- l'Organisation internationale du travail (OIT);
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS);
- l'Union internationale des télécommunications (UIT);
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM);
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);
- le Bureau international d'éducation (BIE);
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN);
- l'Association européenne de libre-échange (AELE);
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM);
- l'Union interparlementaire (UIP);
- l'Organisation internationale de protection civile (OIPC);
- l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV);
- le Centre Sud (CS);
- la Cour de l'OSCE;
- le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL);
- le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM)
- l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance);

- le Comité international de la Croix-Rouge (CICR);
- la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR).

*Les 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale sont :*

- l'Association du transport aérien international (IATA);
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO);
- la Commission électrotechnique internationale (CEI);
- la Société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA).

*Les 4 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités sont :*

- Drugs for neglected diseases initiative (DNDi);
- Foundation for innovative new diagnostics (FIND);
- Global alliance for improved nutrition (GAIN);
- Medicines for malaria venture (MMV).

## ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête a pour but de mesurer régulièrement l'impact économique des organisations internationales à Genève et en Suisse et de suivre l'évolution de leurs activités. Trois domaines font l'objet d'observation : les emplois, les dépenses effectuées pour le siège et les réunions internationales tenues à Genève. L'enquête porte sur les activités du siège ou de l'office établi à Genève ; en sont exclues les données se rapportant à des bureaux, agences ou autres représentations sis à l'étranger. Les données relatives aux effectifs en personnel des organisations internationales sont établies pour l'année de l'enquête (2012), alors que les données sur les dépenses et l'activité conférencière concernent l'année précédente (2011).

Les fonctionnaires permanents des OI au bénéfice d'un accord de siège sont titulaires de cartes de légitimation rouge, brune, violette ou verte. Les fonctionnaires non permanents sont titulaires de cartes de légitimation turquoise ou neutre.

Le personnel non permanent des OI au bénéfice d'un accord fiscal ou sur les privilèges et immunités correspond au personnel temporaire et intérimaire ainsi qu'aux apprentis.

Les informations relatives à l'origine des personnes et à leur domicile ne sont connues que pour les fonctionnaires permanents.

## COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les **organisations internationales** sont un sous-domaine du domaine 6 *Industrie, commerce et services*. Des informations complémentaires (tableaux, graphiques et méthodologie) figurent sur le site Internet de l'OCSTAT, à l'adresse :

[http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06\\_06/apercu.asp](http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_06/apercu.asp)

Département des finances

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • [statistique@etat.ge.ch](mailto:statistique@etat.ge.ch) • [www.ge.ch/statistique](http://www.ge.ch/statistique)

Responsable de la publication : Dominique Frei

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2012. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 62 – NOVEMBRE 2012

13.11.2012

